

Protocole additionnel I stipule le respect et la protection du personnel participant aux actions de secours, l'exigence d'une diplomatie humanitaire, dont le devoir de discrétion est une composante importante, et, enfin, la nécessité d'éviter les rivalités et d'atteindre un consensus sur une certaine éthique dans le cadre de la coopération en matière d'assistance humanitaire.

Cet ouvrage aborde ainsi, par le biais des nombreuses contributions qu'il contient, les multiples aspects qui sont attachés à une action d'assistance dans un conflit armé. Grâce au champ particulièrement étendu des réflexions qu'il propose au lecteur, il doit pouvoir aider tout aussi bien le juriste, l'expert et le praticien.

Denise Plattner

LA CONDUCTA ARRIESGADA Y LA RESPONSABILIDAD INTERNACIONAL DEL ESTADO

Les comportements à risques et la responsabilité internationale de l'Etat

Dans *La conducta arriesgada y la responsabilidad internacional del Estado*¹, Carlos Jiménez Piernas, professeur de droit international public à l'Université d'Alicante, analyse sous un angle très intéressant la protection dont jouissent les étrangers dans un pays où sévit une situation de conflit ou de troubles internes.

Dans de tels cas, l'Etat est confronté à une situation d'urgence qui justifie généralement la suspension de certains droits de l'homme, ce qui se répercute sur le droit de la responsabilité internationale en cas de dommages ou autres préjudices subis par des étrangers, puisque ceux-ci ne peuvent être soustraits aux conséquences des troubles sévissant dans les pays où ils se trouvent de passage ou en résidence.

Destiné à dégager la responsabilité de l'Etat vis-à-vis d'événements résultant d'une situation de conflit interne, le droit de la responsabilité internationale se combine avec le droit humanitaire et le complète dans la protection de l'individu, préservé uniquement par les dispositions minima de protection contenues dans l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949. Ces dispositions, applicables sans distinction de nationalité, offrent des bases solides pour la formulation de protestations et réclamations ainsi que

¹ Jiménez Piernas, Carlos, *La conducta arriesgada y la responsabilidad internacional del Estado*, Alicante, Universidad, 1988, 340 p.

pour l'exercice de la protection diplomatique de la part du pays d'origine de toute victime de dommages ou préjudices quelconques.

Toutefois, les comportements à risques de la part des individus concernés modifient la portée de la responsabilité internationale et peuvent entraîner l'annulation ou le refus de la protection diplomatique.

Analysant la pratique internationale dans les situations de conflit armé, Jiménez Piernas montre que les États cessent en effet d'assumer la responsabilité de leurs ressortissants lorsque ceux-ci adoptent des comportements à risques et se refusent à exercer dans de tels cas leur protection diplomatique, y compris en cas de violation des garanties minima mentionnées plus haut.

L'auteur conclut cette excellente recherche, étayée par une abondante bibliographie et une analyse serrée de la pratique internationale, par un essai de définition du comportement à risques et en proposant, *de lege ferenda*, un projet d'article visant à intégrer la protection minima reconnue par le droit humanitaire dans le droit de la protection diplomatique et de la responsabilité internationale, en tenant compte du caractère variable ou indéterminé de la notion de risque objectif.

Maria Teresa Dutli

ACTUALITÉ DE LA PENSÉE JURIDIQUE DE FRANCISCO DE VITORIA

Cet ouvrage¹ contient les cinq rapports présentés à l'Université de Louvain-la-Neuve, le 5 décembre 1986, dans le cadre de la Journée d'études organisée par le Centre Charles de Visscher pour le droit international. Cette journée consacrée à l'œuvre de Vitoria était une manière utile de marquer le 500^e anniversaire de sa naissance (1496, mais la date est incertaine).

De tels brefs recueils — 128 pages — d'études critiques d'experts ont le grand mérite d'éveiller l'intérêt du lecteur à la pensée d'illustres précurseurs ou fondateurs du droit international dont les textes originaux ne sont plus guère consultés, si ce n'est par quelques spécialistes.

L'examen des jalons posés par les Vitoria, Suarez, Grotius, Gentili et autres nous permettent notamment de mieux comprendre l'essence du droit international et le rapport entre ce droit et la dynamique de la communauté internationale dans une perspective temporelle.

¹ *Actualité de la pensée juridique de Francisco de Vitoria*, par Antonio Truyol Serra, Henry Mechoulan, Peter Haggemacher, Antonio Ortiz-Arce, Primitivo Marino et Joe Verhoeven. (Préface de François Rigaux), Bruylant, Bruxelles, 1988, 128 p.